



Asfad – Accueil de Jour
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2019

SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1. RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION | 2 |
| 2. LES MOYENS ACTUELS | 2 |
| 3. LES PERSONNES ACCUEILLIES | 3 |
| a. En accueil individuel | 3 |
| b. Sur les groupes de paroles | 4 |
| Sur l'évaluation des groupes de paroles : | 5 |
| 4. « EST-CE AIMER ? », UN OUTIL D'EXPRESSION SUR LES VIOLENCES CONJUGALES | 5 |
| 5. LE TRAVAIL EN RÉSEAU : LA PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES | 6 |
| CONCLUSION | 7 |

1. RAPPEL DU CADRE D'INTERVENTION

Pour mémoire, voici les repères apportés par le plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011/2013 :

« L'Accueil de jour est un dispositif de proximité, clairement identifié mais banalisé, accueillant les femmes victimes de violences, en accès libre durant la journée. Il a vocation à prendre en charge, accompagner et organiser la sortie des violences pour la femme. Très concrètement, une série de rendez-vous lui permettront d'organiser le retour à l'autonomie dans un contexte sécurisant et de mise à l'abri. Ainsi, Psychologues, Assistants sociaux, Juristes travailleront à l'insertion sociale et économique de la personne. L'Accueil de jour permet ainsi de prévenir les situations d'urgence, telle l'organisation du départ des femmes victimes, sans passer par une structure d'hébergement d'urgence inadaptée à ce public spécifique (ce n'est pas un public précaire, marginalisé, ou bénéficiant de revenus insuffisants pour se loger, mais un public en danger) et coûteuse pour l'Etat (si l'on rapporte le coût de fonctionnement d'un Accueil de Jour à une celui d'une place en CHRS).

Missions :

Il remplira les fonction(s) suivante(s) :

- ✓ *Orientation vers les acteurs / structures concernés en matière d'hébergement, de logement, de santé, d'aides financières, professionnelle (par l'intermédiaire d'entretiens ou par l'organisation d'espaces de documentation en libre accès, ou en orientant vers d'autres structures existantes)* ;
- ✓ *Accueil et prise en charge des enfants pouvant accompagner leur mère ;*
- ✓ *Mise à disposition de services de type domiciliation, boîte aux lettres, douche, laverie, bagagerie* ;
- ✓ *Soutien psychologique ;*
- ✓ *Aide dans les démarches administratives / conseil juridique ;*
- ✓ *Expression et échange (par exemple par l'intermédiaire de groupes de parole ou encore par des entretiens individualisés) ».*

2. LES MOYENS ACTUELS

L'Accueil de Jour est ouvert quatre demi-journées par semaine :

- Les lundis de 14h à 18h30
- Les mercredis de 14h à 17h
- Les jeudis de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Il bénéficie d'un 0,50 ETP de Travailleur social, ce qui ne permet pas de répondre à la fois à un accueil spontané et à un accueil individualisé.

Le soutien psychologique proposé sur rendez-vous est assuré par une Psychologue à 0,10 ETP plutôt identifiée sur les lundis après-midi.

L'équipe est encadrée par une Responsable de service en charge du SPVCIF (Service de Prévention des Violences Conjugales et/ou Intra Familiales) et du SHU (Service d'Hébergement d'Urgence).

Les professionnelles participent à la réunion de Service qui se tient une fois par mois. Elle est complétée par une réunion mensuelle dédiée à l'unité Accueil de Jour.

Les professionnelles bénéficient également d'une Analyse de la pratique : elles sont associées aux équipes SPVCIF (Service de prévention des violences conjugales et intrafamiliales) et SHU (Service Hébergement d'Urgence), tous les mois et demi.

3. LES PERSONNES ACCUEILLIES

a. En accueil individuel

Pour 2019, 125 femmes ont été accueillies à l'Accueil de Jour. Les Travailleuses sociales ont réalisé 263 entretiens, dont 20 qui se sont déroulés en présence d'au moins un enfant.

- 161 enfants mineurs, vivant au domicile, sont concernés par ces situations
- 55 entretiens ont été annulés (absence de nouvelles, report ou annulation dans les 48 heures).

En ce qui concerne les entretiens annulés ou non honorés, c'est la première année que nous calculons cette donnée, elle ne peut donc pas être comparée aux années précédentes.

Le nombre d'entretiens a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente.

Cette année le nombre de femmes accueillies est stable. Au regard des moyens, il semble difficile d'accompagner plus de femmes. La durée d'attente avant un rendez-vous est régulièrement de 4 à 5 semaines.

Pour pallier à l'absence de créneaux supplémentaires disponibles, l'attente entre deux rendez-vous étant parfois difficile à vivre pour les femmes, nous avons une augmentation du nombre d'échanges par téléphone ou par mail entre deux entretiens. Pour la première année, nous avons donc tenté de comptabiliser ceux dépassant 15 minutes : ils sont au nombre de 26 pour 2019.

La réflexion engagée durant les entretiens sociaux conduit un certain nombre de femmes à interroger les raisons pour lesquelles elles vivent une telle situation et celles pour lesquelles il leur est si difficile d'en sortir. La détresse psychique dans laquelle elles se trouvent lorsqu'elles viennent à l'Accueil de Jour est l'une des raisons pour lesquelles une rencontre avec la Psychologue est proposée.

A ce titre, en 2019, la Psychologue a mené 78 entretiens. Les entretiens psychologiques permettent d'initier un travail d'élaboration et d'orienter les femmes qui le souhaitent pour un travail à plus long terme. L'orientation vers des partenaires extérieurs susceptibles de poursuivre le travail d'accompagnement psychologique initié à l'Accueil de jour reste toujours difficile. En effet, si certaines femmes peuvent être orientées vers des praticiens libéraux qui ont une connaissance de cette problématique, bon nombre d'entre elles ne disposent pas des moyens financiers nécessaires.

Parmi les autres réponses possibles se trouvent la consultation en victimologie du CHGR et le CPCTP (Centre Psychanalytique de Consultations et Traitements Parents/Rennes).

Nous orientons également vers les partenaires de la Plateforme départementale, mais les Psychologues de SOS victimes et du Planning familial semblent également être saturés par le nombre de demandes.

96 % des femmes sont âgées de 26 à 59 ans.

67 % habitent RENNES et RENNES MÉTROPOLE.

L'Accueil de Jour est plus connu sur RENNES et dans le périmètre restreint. Il est plus facilement accessible pour les rennaises ou les femmes qui travaillent sur RENNES. Néanmoins, 33 % n'hésitent pas à faire le déplacement à RENNES pour bénéficier de cette aide.

b. Sur les groupes de paroles

Ils ont lieu une fois par mois entre 12h et 14h. Près de 17 % des femmes accueillies participent aux groupes de paroles.

Ces groupes de paroles sont co-animés par la Psychologue et l'une des deux Travailleuses sociales.

Ils permettent aux femmes de rencontrer d'autres femmes avec un vécu similaire. Ces temps sont riches du partage des ressentis et des informations pratiques qu'elles trouvent pour gérer les conséquences de la relation conjugale violente. Elles peuvent ainsi repérer des éléments semblables chez elles-mêmes, chez leurs enfants et chez leurs conjoints. Ces temps sont un soutien indéniable parce que les échanges entre pairs ne résonnent pas de la même manière que les échanges avec les professionnelles. Ils viennent conforter les temps individuels et élargir la compréhension des femmes de leur situation et de celle de leurs enfants. Par ailleurs, les groupes de paroles sont aussi l'occasion pour les femmes de percevoir chez les autres personnes l'évolution des situations et de comprendre à quel moment elles-mêmes peuvent se trouver dans leur histoire conjugale.

La co-animation permet :

- De proposer un temps d'échange :
 - avec deux regards différents (celui de la Psychologue et celui de la Travailleuse sociale)
 - sécurisant car l'intervention à deux permet, le cas échéant, de se détacher du groupe pour un temps en individuel pour une personne qui serait en difficulté
- De partager l'observation des réactions verbales et/ou physiques pour rebondir et favoriser l'expression des personnes,
- De débriefer en équipe et d'échanger sur les situations partagées.

Voici une partie des sujets abordés en groupe (ils sont aussi régulièrement abordés en individuel) :

- Lien enfant-parent et exercice de l'autorité parentale
- Conséquences de la séparation
- Echange d'expériences autour des procédures judiciaires
- Echange d'expériences autour du vécu de violences conjugales
- Les répercussions sur elle, sur leur(s) enfant(s)
- Sexualité et consentement ou absence de consentement.

Sur l'évaluation des groupes de paroles :

Avec l'arrivée de la nouvelle Responsable de service, nous avons souhaité évaluer la pertinence de cette proposition auprès des femmes ayant participé aux groupes de paroles en nous mettant en lien notamment avec des collègues de la Plateforme qui proposent aussi cet outil, mais sur des modalités différentes. Nous avons donc fait passer un questionnaire aux femmes. Il en ressort globalement une forte satisfaction vis-à-vis des modalités de l'organisation et de l'animation actuelle. Cette évaluation sera sans doute approfondie en 2020. Nous avons aussi initié une rencontre avec les partenaires qui aura lieu début 2020.

4. « EST-CE AIMER ? », UN OUTIL D'EXPRESSION SUR LES VIOLENCES CONJUGALES

L'outil, en préparation depuis 2015, est finalisé depuis janvier 2019.

Destiné aux professionnel.les qui ont déjà une connaissance de cette problématique, cet outil se veut être un support à la réflexion et à l'expression. Il constitue un outil pratique pour l'animation de groupes de parole, de sessions de formations ou de prévention des violences conjugales.

Il vise à apporter des éléments de réponse qui permettent de comprendre le processus de la violence conjugale, la distinguer du conflit conjugal, donner des repères législatifs, tenter de sortir des idées reçues et des préjugés qui demeurent encore autour de cette question et apporter des informations sur les ressources qui peuvent être mobilisées pour tenter d'en sortir.

Nous avons présenté une version inachevée de l'outil à nos collègues par le passé.

L'année 2017 nous avait permis de présenter aux partenaires de la Plateforme, présents lors d'un temps de rencontre que nous leur avons proposé à l'occasion de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, la version prototype de cet outil. Au cours de l'année 2018, d'autres temps de présentation ont eu lieu : auprès d'un groupe de femmes concernées, auprès de tous nos collègues de l'Association et auprès des membres du Conseil d'Administration.

La forme définitive a été validée. Nous avons pris contact avec un imprimeur pour avoir un produit fini plus proche des formes grand public. Cette nouvelle étape a vu le jour début 2019.

Nous sommes intervenues avec cet outil auprès de différents publics :

- une classe préparatoire du cours Galien à RENNES (décembre 2018)
- avec les Travailleurs sociaux d'Askoria en formation d'ESS (juin 2019).

Ces interventions nous ont permis d'affiner les techniques d'animation auprès de publics d'âge variés.

5. LE TRAVAIL EN RÉSEAU : LA PLATEFORME DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'Accueil de jour est intégré au réseau des associations qui accompagnent des personnes autour de la problématique des violences conjugales. Les professionnelles sont donc amenées à travailler en relation avec les Assistantes de Service Social des CDAS du Département.

Elles peuvent aussi être amenées à se mettre en contact avec les autres acteurs de la Plateforme de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes (SOS Victime 35, CIDFF 35, Planning Familial 35 et UAIR) ou à orienter les femmes vers ces associations, pour des suivis juridiques ou psychologiques, notamment.

Une présence accrue dans les instances inter partenariales pourrait permettre de développer la connaissance des acteurs locaux et de renforcer les accompagnements actuellement proposés.

Il n'y a pas eu de nouvelle réunion de la Plateforme départementale suite à celle qui s'est tenue en 2018. Nous souhaitons qu'une telle rencontre puisse à nouveau avoir lieu car Il nous semble en effet, que la Plateforme a un rôle à jouer dans la coordination et le développement des aides apportées aux femmes victimes de violence par les différentes associations.

Les travaux engagés à l'automne 2019 par les Procureurs de RENNES et de SAINT MALO pour améliorer la prise en charge de ces femmes permettront peut-être de développer et de déployer cette dynamique départementale.

CONCLUSION

L'activité de l'Accueil de Jour est aujourd'hui installée. Elle reste en augmentation constante. Le nombre des demandes et la complexité des suivis que ces demandes entraînent ne nous permettent toujours pas, avec les moyens actuels, de proposer des entretiens aussi fréquemment et rapidement que nous le pensons nécessaire.

De même, la majorité des situations nécessite un suivi psychologique spécifique que nos moyens ne nous permettent pas de mettre en place et que les personnes ne peuvent pas se payer faute d'argent, du fait du contrôle exercé par le conjoint ou du fait de la séparation qui les appauvrit.

Or, ce suivi spécifique pourrait être déterminant dans le travail de prévention secondaire de l'Accueil de Jour : travailler à ce que les violences s'arrêtent mais aussi, permettre de travailler sur un objectif de prévention tertiaire, celui de la prévention de la récidive.

Certaines situations sont donc suivies plus longtemps par les éducatrices, à défaut de pouvoir les orienter vers un Psychologue, ce qui, par voie de conséquence, peut allonger les délais d'attente pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement par une éducatrice.

Les pistes de réflexion pour l'année prochaine :

- projet de service en cours pour le SPVCIF et réorganisation en équipe polyvalente
- locaux
- déploiement du jeu « *Est-ce aimer ?* »...
- partenariat en proximité avec les acteurs de la Plateforme et sur le territoire
- réfléchir sur les possibilités de proposer une domiciliation, un accueil sans RDV
- groupe de paroles : réflexion sur les modalités et l'évaluation...